



Ronde des Familles d'Ile de France

Le comportement lors du Bouquet Provincial

- **Préambule**

Les Compagnies et les Clubs, envoient une délégation pour les représenter lors de la parade traditionnelle du Bouquet Provincial. Il est important de donner quelques indications quant au comportement des participants afin que cette parade soit de bonne tenue mais aussi conviviale.

- **Composition de la délégation.**

Les règles de préséance sont à respecter ; derrière le Porte-drapeau dont la présence est obligatoire, on trouvera avec leurs écharpes et insignes : Empereur, Roi, Connétable, Capitaine ou Président puis les membres de la Compagnie ou du Club.

- **Tenue vestimentaire.**

Une tenue vestimentaire homogène ou en lien avec l'archerie est définie par la Compagnie ou le Club. Elle sera représentative de l'image que veut montrer l'association et portée par l'ensemble des participants.

Si les accompagnateurs ne disposent pas de la tenue définie, ils s'efforceront de porter des habits blancs.

- **Comportement.**

En toutes circonstances, les participants doivent avoir une attitude digne, rester sobres et ne doivent ni fumer, ni utiliser leur téléphone (sauf urgence).

Les chants ne doivent pas perturber les autres animations, ils doivent rester décents.

Les membres des Compagnies et Clubs doivent se comporter avec calme et courtoisie envers les organisateurs et les arbitres.

- **Points forts de la journée.**

- **Salut au drapeau à la Compagnie organisatrice**

Les accompagnateurs ne doivent pas perturber le salut au drapeau souvent réglé par le maître de cérémonie, ils doivent rester sur le côté des Porte-drapeaux. Quand s'élève la sonnerie ou le roulement de tambour le silence est de rigueur en signe de respect et de courtoisie.

- **Présence au monument aux morts et lors de l'échange des bouquets**

Les accompagnateurs doivent toujours se placer derrière les drapeaux et ne pas s'insérer dans la cérémonie s'ils n'y ont pas été invités par les organisateurs. Le silence est de rigueur en particulier lors du discours.

- **La délégation dans la parade.**

La délégation se positionne selon le numéro d'enregistrement fourni au porte-drapeau par le greffe en fonction de l'ordre d'arrivée.

Les participants se placent en 3 colonnes sauf avis contraire de l'organisateur.

Le Porte-drapeau doit maintenir un espace suffisant avec la délégation qui le précède. Les accompagnateurs doivent eux-aussi laisser un espace pour que le drapeau soit mis en valeur.

Il n'est pas nécessaire de marcher au pas.

Pour prendre des photos, il convient de quitter la parade et de la réintégrer dès les prises terminées.

Les animaux sont autorisés mais restent sous la responsabilité de leur propriétaire et ne doivent pas perturber la parade.

Le drapeau ou la bannière ne doit jamais quitter la parade. Un suppléant au porte-drapeau doit être prévu.

Ces préconisations doivent être observées tout au long de la parade et pourront être contrôlées par les arbitres.

- **Passage devant les officiels.**

A l'approche de la tribune des officiels, la délégation renforcera son maintien. La « olà » et les chants sont vivement déconseillés.

En passant devant les officiels, la délégation doit les saluer sans s'arrêter. Le porte-drapeau salue en inclinant son drapeau dans le sens de la marche sans s'arrêter. Il reste couvert et ne salue pas de la main¹.

- **Présence à l'office religieux**

En fin de défilé, le Porte-drapeau est prioritaire. Il doit suivre les indications des arbitres. Les accompagnateurs doivent se mettre sur le côté le plus rapidement possible pour laisser la place aux drapeaux suivants.

Quand tous les drapeaux sont installés, les accompagnateurs peuvent prendre place en fonction des disponibilités.

¹ Texte du porte-drapeau lors du Bouquet Provincial.
Commission tradition, Le 02/02/2019